

Séance du 24 mars 2025

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
22

L'an deux mil vingt cinq et le 24 mars à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
19/03/2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaelle, VINCENT
Jean-Marc, COCQ Cécile, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ
Isabelle, BAR Jean-François, CAYEZ Marc, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc,
BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Date d'affichage :
19/03/2025

Absents, excusés : BLONDIAUX Danielle, LECLERCQ Christophe, DOYER Régis,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, FEVRIER Annick,
Avaient donné pouvoir : BLONDIAUX Danielle, DOYER Régis, DEBYTTERE
Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, FEVRIER Annick,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Délibération N°
2025-08

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte
administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0,00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 824,30€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0,00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à
nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en
réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 824,30€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de
l'exercice 2024 du service extérieur des pompes funèbres

Objet de la
délibération :

Affectation du résultat
de l'exercice 2024
Service extérieur des
pompes funèbres

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
27/03/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture